



ATTESTATION SUR L'HONNEUR DE NON CONTRE INDICATION MEDICALE ET SPORTIVE

Conformément aux dispositions des articles L. 231-2 et suivants du Code du Sport, la production d'un certificat médical de non contre-indication à la pratique sportive n'est pas obligatoire mais que celui-ci est conseillé afin de garantir l'état de santé de mon enfant.

- Je fournis pour le pratique du TAEKWONDO, un certificat médical de non contre-indication à la pratique d'activités sportives (moins 1an à la date du début de la saison).
- Je ne souhaite pas produire de certificat médical, la décision reste sous mon entière responsabilité.

Je soussigné(e) M/Mme..... en ma qualité de représentant légal de Atteste sur l'honneur que mon enfant ne présente aucune contre-indication médicale et physique à la pratique d'activités sportives (TAEKWONDO).

- Je m'engage à : renseigner le dossier d'inscription le plus précisément possible ;
- Signaler toute information médicale pouvant remettre en question la pratique de l'activité sportive durant la saison sportive.

Date / /

Signature du représentant légal Précédée de la mention « certifiée pour faire valoir »

Badra Team Taekwondo Bezons

